



## Question heures complémentaires

Par **Shiguree**, le **20/10/2016** à **19:51**

Bonsoir,

Je suis actuellement a mi-temps dans une entreprise ou je travail du lundi au vendredi (mes heures sont marqués sur mon contrat). Ma convention collective permet à mes patrons de me faire effectuer 6h d'heure complémentaire par semaine.

Mes patrons viennent d'afficher sur mon lieu de travail un papier stipulant que je devais me tenir a leur disposition tout les samedis matin de 7h à 13h au cas ou ils auraient besoin de moi, et ceux tant que je travaillerai au sein de l'exploitation. Ces heures travaillées le samedi seraient comptaient comme des heures complémentaires.

Je voulais savoir si cela était légal car cela empêche mon autre patron de faire appel à moi le samedi matin et cela m'empêche aussi de prévoir quoique ce soit car je ne sais pas à l'avance si je travail ou non, et combien d'heure.

Je sais que si les heures complémentaires sont effectués à répétition durant plusieurs semaines consécutives, je peux demander un avenant sur mon contrat, mais je n'ai pas envie d'y avoir recours.

Je vous remercie par avance.